#2 - JANVIER
FÉVRIER 2022

kali

CONSOMMER MIEUX

JANVIER - FÉVRIER 2022
kali #2

NOUVEAU N°2

EXCLUSIF !
Doliprane, Spasfon...
La liste des **800 médicaments** contenant du dioxyde de titane

LES NANOPARTICULES

VERS UN PROCHAIN SCANDALE SANITAIRE ?

Alimentation, vêtements, cosmétiques...
ON EN TROUVE PARTOUT !

Dépolluer sa maison
Huiles essentielles, plantes, purificateurs d'air... Comment s'y retrouver ?

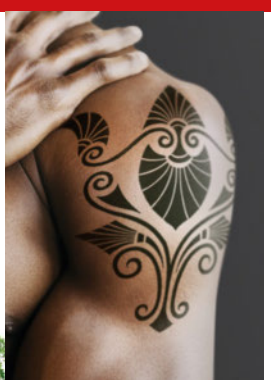

Tatouages
Alerte sur les encres

Editions Larivière
L 14315 - 2 - F: 5,90 € - RD
BEL/LUX : 6.50 € - SUISSE : 9.40 CHF
DOM : 6.7 € - TOM. S/ : 780 XPF

KALI MODE D'EMPLOI

Prendre soin de la planète

Consommer mieux, c'est aussi comprendre l'impact environnemental des produits du quotidien.

Les autres solutions

Nous pointons des problèmes mais nous vous proposons de nombreuses alternatives pour y remédier.

Des infographies pour mieux comprendre

Parfois, quelques images valent mieux que des grands discours.

Les bons gestes à adopter

Consommer mieux... Il ne suffit pas de le dire, il faut le faire. Agir à son niveau, c'est possible.

kali
CONSOMMER MIEUX

Espace Clichy
12, rue Mozart
92587 Clichy Cedex.
Tél. : 01 41 40 32 32
E-mail : kalimagazine@editions-lariviere.com
www.kalimagazine.fr

Président du conseil de surveillance :
Patrick Casasnovas.
Présidente du directoire :
Stéphanie Casasnovas.
Directeur général : Frédéric de Watrigant.
Pour joindre votre correspondant, composez le 01 41 40 suivi du numéro de poste qui figure à la suite de son nom.

RÉDACTION Société Mazagran
Rédactrice en chef : Christelle Pangrazzi.
Conseillère éditoriale : Hélène Devynck.

Conception graphique Bleu Petrol :
Bertrand Le Port.

Secrétaire de rédaction : Laurence Corroler.

Ont collaboré à ce numéro : Claire Bourdeau, Stéphan Derderian, Gwenaëlle Deboutte, Sana Guessous, Dorothée Moisan, Éliane Patriarca, Elisabeth Ruffinengo.

Community manager : Loona Gonod.

SERVICE DES VENTES :
Réservé aux diffuseurs et aux dépositaires
Directrice des ventes :
Emmanuelle Gay (34 99).

SERVICE CLIENTS :
(abonnements, anciens numéros, VPC, changement d'adresse)
45 avenue du Général Leclerc 60643 Chantilly Cedex
(tél. : 03 44 62 43 79)
E-mail : abo.lariviere@ediis.fr

SERVICE ABONNEMENTS :
Directeur des abonnements :
Nicolas Guidarini (34 47).
Promotion/abonnements :
Anne-Lise Lamy (34 33).

ABONNEMENTS (6 numéros) :
France métropolitaine : 25 €
Autres pays et par avion :
nous consulter au 03 44 62 43 79
Email : abo.lariviere@ediis.fr
Correspondance : Service abonnements
45, avenue du Général Leclerc 60643 Chantilly Cedex

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Stéphanie Casasnovas.

IMPRESSION :
RotoFrance impression 77185 Lognes.

Papier issu de forêts gérées durablement.
Origine du papier : Allemagne. Taux de fibres recyclées : 0 %.
Certification : PEFC / EU ECO LABEL.
Eutrophisation : 0,014 kg/tonne
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC
10-31-1557
pefc-france.org

DIFFUSION M.L.P.
KALI MAGAZINE
est une publication des
ÉDITIONS LARIVIÈRE
S.A.S au capital de 3 200 000 €
Commission paritaire : en cours
RCS Nanterre : B 572 071 884
Dépôt légal : 4e trimestre 2021

Editions Larivière

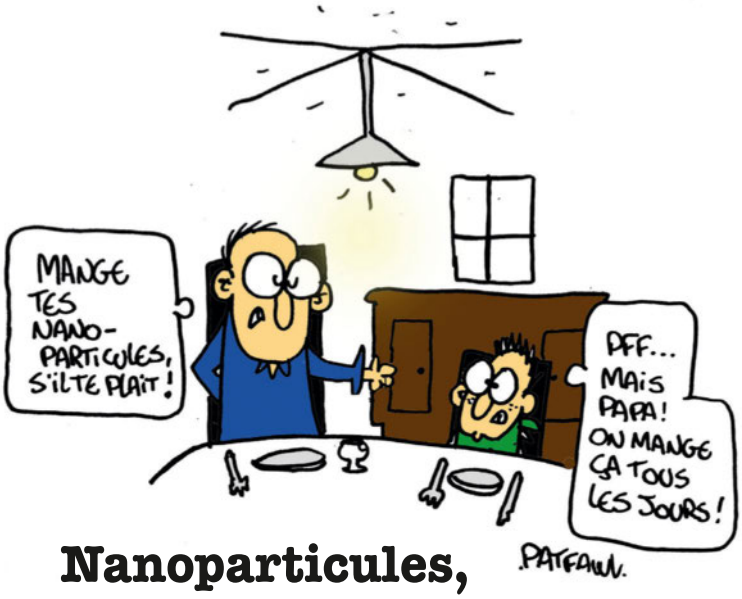

Nanoparticules, ouvrons grand les yeux

Covid… Nos yeux, nos oreilles et même l'ensemble de nos sens – il suffit qu'une personne éternue ou toussote pour que nos poils se hérissent – sont focalisés sur cet adversaire invisible.

Pourtant il existe d'autres ennemis eux aussi particulièrement sournois et petits : les nanoparticules. Ces substances minuscules (50 000 fois plus fines qu'un cheveu) ont envahi notre quotidien. On les trouve dans tous les secteurs de notre vie : alimentation, cosmétiques, textiles, jouets pour enfants, peintures…

Sous forme nanoparticulaire, des substances comme le cuivre, l'argent, le graphène, la silice voient leurs propriétés décupler. L'argent par exemple, qui a des pouvoirs désinfectants, devient un super-désinfectant, la silice un super anti-agglomérant. Autre intérêt pour les industriels : la faible quantité de matière nécessaire pour arriver au même résultat que la substance d'origine… donc très certainement de substantielles économies.

Problème : un très grand nombre de ces particules, qui possèdent la faculté de se loger jusque dans les cellules humaines et de l'ensemble des organismes vivants peuvent se révéler mutagènes, cancérogènes, reprotoxiques… Elles nuiraient aussi grandement à la faune et la flore. Malgré les alertes, elles continuent d'être utilisées à grande échelle : plus de 400 000 tonnes par an rien qu'en France !

En 2006, le Centre international de recherche sur le cancer classait le dioxyde de titane comme cancérogène probable pour l'homme. Il a fallu attendre 2021 pour qu'il soit enfin proscrit de notre alimentation. Las, il continue d'être utilisé dans presque un tiers des médicaments français. Un comble pour des produits censés nous soigner ! Dans ce numéro, nous tentons de vous donner les clés pour les éviter.

Nous vous demandons aussi d'agir avec nous en signant la pétition que nous mettons en ligne pour exiger les changements réglementaires qui s'imposent.

À nous désormais d'ouvrir grand les yeux sur cet infiniment petit ! k

CHRISTELLE PANGRAZZI & HÉLÈNE DEVYNCK

kali
CONSOMMER MIEUX

Sommaire

3 Édito

6 Quoi de neuf ?

8 **ALIMENTATION INFANTILE**
Des parents réclament la fin des emballages toxiques

10 NANOS, VERS UN PROCHAIN SCANDALE SANITAIRE ?

12 Demandons ensemble des changements réglementaires

SANTÉ
14 Les nanos nous mettent-elles en danger ?

ALIMENTATION
22 Trop de nanos dans nos assiettes ?

PESTICIDES
27 Moins de phytos grâce aux nanos ?

ADDITIFS NANOS
28 Encore combien de E171 ?

ALIMENTATION
30 Bons gestes, vive la simplicité

CUISINE
34 Faire sans micro ni nano plastique

SANTÉ
36 Des nanos dans nos médicaments

DIOXIDE DE TITANE
40 Interdit dans l'alimentation, autorisé dans les médicaments

COSMÉTIQUES
48 Quand les nanos tournent trop autour du pot
54 Enfants, femmes enceintes, seniors : à protéger en priorité !
56 Crèmes et sprays solaires, pas si blancs que ça !
60 Adoptons les bons gestes

VÊTEMENTS
64 Quand le dressing nous intoxique

70 DÉPOLLUER SA MAISON

MAISON
72 Nos maisons ne respirent pas assez

PRODUITS MÉNAGERS
76 Halte à l'asphyxie

RESPIRER
82 Le mythe des plantes dépolluantes
84 Des huiles pas si essentielles

PURIFICATEURS D'AIR
94 On investit ou pas ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION KALI MAGAZINE

DISPONIBLE SUR Google play

DISPONIBLE SUR App Store

SUIVEZ KALI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

@Kali.Magazine @kali_magazine

RENDEZ-VOUS PAGE 93 POUR NOS OFFRES D'ABONNEMENT

Parlez-vous **shrinkflation ?**

Ce procédé marketing consiste à réduire la quantité d'un produit sans en changer le prix. Un procédé vieux comme le monde mais qui tend à s'amplifier ces derniers mois du fait de la hausse des prix des matières premières.

On n'était pas radins mais on pourrait bien le devenir. Pour pallier la hausse des matières premières, des fabricants ont adopté la shrinkflation. Le terme est tiré de l'anglais : shrink : réduire, et flation : inflation. En clair, il s'agit de diminuer les quantités de produits tout en maintenant les prix.

Difficile de voir l'arnaque venir. Selon un sondage Opinion Way réalisé en 2018, pour 92 % des interrogés le prix est le deuxième critère pris en compte pour un achat derrière la qualité. Or comme le prix ne change pas, le consommateur continue d'acheter… les yeux fermés. Personne ne peut penser que le poids est modifié, d'autant que c'est imperceptible à l'œil nu.

De nombreux produits ont déjà été pointés du doigt par des particuliers ou des associations de consommateurs. Il s'agit du Kiri, dont le carré crémeux est subtilement passé de 20 à 18 grammes, des céréales Cheerios ou encore de pâtés pour chat Royal Canin. Les céréales et le chocolat feraient partie des produits les plus touchés par ce phénomène. Mais les fabricants de Sopalin ou papier toilette ne sont pas en reste. Diminuer la quantité de quelques grammes de produit peut engendrer des économies d'échelle allant jusqu'à des milliers, voire des millions d'économie pour les industriels.

Même quand la supercherie est constatée, peu de consommateurs se détournent du produit et moins de 0,5 % ont le réflexe d'envoyer une réclamation aux fabricants. Quand c'est le cas, la plupart proposent pourtant des bons d'achat.

Autre problème lié à la shrinkflation : le gâchis d'emballage. Ce n'est pas parce qu'il y a moins de produit que la taille du paquet de chips va changer… Au contraire, certains industriels vont même jusqu'à augmenter la taille du contenant pour laisser penser qu'il y a plus de produit. En clair, c'est perdant-perdant : pour le consommateur et pour l'environnement.

Le phénomène n'est pas nouveau, déjà en 2019, l'association Foodwatch indiquait que la bouteille de jus d'orange Tropicana passait de 1 litre à 900 millilitres, générant une hausse du prix d'achat de 38 %. Aujourd'hui, elle encourage les consommateurs à dénoncer cette pratique sur son site en envoyant photo et témoignage à l'appui.

Du côté des fabricants, l'argumentaire de réponse laisse songeur. Un grand nombre explique, en effet, que cette pratique peut se révéler vertueuse et avoir un impact sur le phénomène d'obésité. Réduire les quantités d'une barre chocolatée, par exemple, pourrait permettre de modifier les habitudes de consommation. Doit-on leur dire merci ?

TROIS CONSEILS POUR LIMITER LES DÉGÂTS

1. **Prenez soin de lire systématiquement la taille ou le poids du contenant.**
2. **Vérifiez le prix au kilo. Ne vous fiez pas au format familial ni aux promos. Les prix au kilo sont parfois plus élevés que dans les formats classiques. Une « bonne affaire » n'est pas toujours une bonne affaire.**
3. **Si vous constatez une supercherie, n'hésitez pas à prendre contact avec le service client et dénoncez-la.**

WISH EN FRANCE ? NON MERCI !

Bruno Lemaire menace de déréférencer le site de Google France. En effet, sur 140 produits de l'enseigne analysés par la DGCCRF, 90 % des appareils électriques, 62 % des bijoux fantaisie et 45 % des jouets se sont révélés dangereux. Plastiques cancérogènes, jouets et produits de Noël dangereux, mise en vente de produits d'appel qui ne sont pas disponibles, fausses réductions de prix. Wish n'a que quelques semaines pour se mettre en conformité, faute de quoi il pourrait être interdit du territoire français !

NOS LIVRES COUPS DE CŒUR

LES PLASTIQUEURS, ENQUÊTE SUR CES INDUSTRIELS QUI NOUS EMPOISONNENT,

Dorothée Moisan, éditions Kéro.

La production annuelle de plastique avoisine les 450 millions de tonnes, soit l'équivalent en poids de la population humaine. Et la courbe n'est pas près de s'infléchir : la production devrait croître de 300 % dans les années à venir. Si le

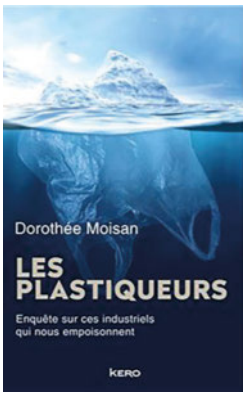

plastique pollue nos rivières, nos océans, nos plages ou nos montagnes, ce matériau qui ne se dégrade jamais totalement est aussi un poison impalpable pour notre santé au quotidien. Perturbateur endocrinien, il est aussi suspecté de nuire au système pulmonaire. Kali salue cette magistrale enquête. Dorothée Moisan, l'auteure, signe dans ce numéro l'article sur les nanoparticules présentes dans le textile.

PETIT MANUEL IMPERTINENT ANTI-DISCOURS POPULISTE,

Peter Patfawl, éditions La Boîte à Pandore

L'excellent Peter Patfawl, auteur de bandes dessinées engagées sur

le handicap, l'autisme et la dyslexie, signe les dessins humoristiques que vous avez pu voir dans l'édito. Dans cet ouvrage à la fois drôle et gentiment grinçant, l'illustrateur nous explique comment le discours populiste séduit par sa simplicité tout en surfant sur des peurs archaïques.
À la veille des élections présidentielles, ce petit livre, paru en 2019, est à mettre entre toutes les mains, même celles de nos enfants.

Vers la fin de la maltraitance animale ?

Le 18 novembre dernier, le Parlement a enfin adopté la loi contre la maltraitance animale et « conforter les liens entre les animaux et les hommes ». **Au menu : l'interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques et delphinariums, la fin de la vente de chiots et chatons en animalerie, et des peines durcies pour sévices ou abandon.** La loi ne condamne pas les combats de coqs et de taureaux dans les localités qui peuvent justifier d'une « tradition locale ininterrompue ». Dommage.

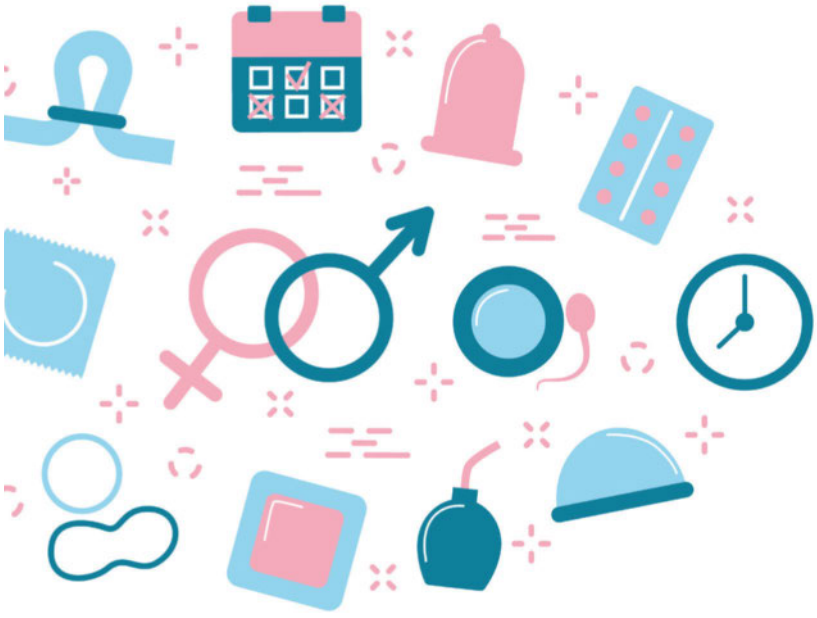

La contraception remboursée jusqu'à 25 ans !

La contraception est déjà accessible aux mineures gratuitement. À partir du 1er janvier prochain, cette gratuité s'étendra jusqu'à 25 ans. Ainsi, l'Assurance maladie prendra en charge une consultation par an avec un médecin ou une sage-femme, les examens biologiques ainsi que les contraceptifs : pilules, implants, stérilets, diaphragmes ainsi que la contraception d'urgence hormonale.

ALIMENTATION INFANTILE

Des parents réclament la fin des emballages toxiques

EXCLUSIF. La plupart des plats pour bébés sont conditionnés dans du plastique. Or celui-ci renferme des perturbateurs endocriniens, susceptibles de migrer dans les aliments. Insupportable, pour les parents de l'association Cantine Sans Plastique qui demandent des comptes à la grande distribution.

L'interdiction, au 1er janvier 2025, des contenants alimentaires en plastique dans les cantines, les parents de l'association Cantine Sans Plastique France connaissent bien. Et pour cause : ce sont eux qui sont à l'origine de cet amendement majeur de la loi Agriculture et Alimentation (EGALIM) de 2018. Si les choses progressent enfin après des années d'alerte, il reste pourtant de nombreux combats à mener : à quoi bon se réjouir que les repas à la cantine ne soient bientôt plus cuits, réchauffés ni servis dans des contenants en plastique si les moins de 3 ans, eux, n'ont d'autre choix que de consommer des plats cuisinés conditionnés dans… du plastique ? En effet, la plupart de ces aliments, y compris en bio, sont proposés dans des barquettes en plastique – essentiellement en polypropylène – que les fabricants recommandent de réchauffer une minute au micro-ondes ou 3 à 5 minutes dans l'eau bouillante. Une aberration quand on sait que des milliers de substances sont susceptibles de migrer du plastique vers la nourriture, une migration favorisée par la chaleur ou le contact avec des produits gras ou acides.

Certaines de ces substances sont des perturbateurs endocriniens, ces molécules capables, à très faible dose, de détraquer le fonctionnement de l'organisme, et ce sur plusieurs générations. On leur impute de multiples pathologies : autisme, diabète, cancers, troubles de la reproduction… Or durant les mille premiers jours de leur vie, les enfants sont plus vulnérables à ces produits chimiques. Redoutant une contamination des bébés à grande échelle, l'association Cantine Sans Plastique, présente partout en France, a écrit en décembre aux principales enseignes de la grande distribution pour leur réclamer des comptes.

« Pour en finir avec le scandale sanitaire ! »

« Ces plastiques fondent et/ou libèrent dans les aliments un grand nombre de molécules toxiques, cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. En parallèle, les données scientifiques ne cessent de documenter les impacts délétères de ces substances sur notre santé et surtout sur celle de nos enfants », alerte Cantine Sans Plastique. Dans son courrier intitulé « Pour en finir avec le scandale sanitaire ! », l'association rappelle aux industriels qu'en 2020, la loi AGEC a imposé « la mise à disposition sur internet des informations sur la présence éventuelle de perturbateurs endocriniens dans leurs produits au 1er janvier 2022 ».

« *Malgré le risque inacceptable que fait peser l'utilisation de ces contenants sur la santé de nos enfants, le secteur de la grande distribution n'a pas bougé* », constatent les parents. Se disant « effarés », ils critiquent notamment « l'inconscience que représentent des affichages recommandant la réchauffe de ces aliments directement dans ces contenants ». La grande distribution étant « un maillon central et incontournable de l'alimentation en France », Cantine Sans Plastique appelle les supermarchés à « prendre l'initiative […] d'une alimentation saine et éthique, et ce, sans attendre les prochaines contraintes réglementaires ». Concrètement, l'association demande aux distributeurs « de vérifier la composition des contenants alimentaires » concernés. « *On veut de l'information, on veut que les parents sachent de quoi est composé le plastique*

DÉSORMAIS, ON SAIT

Jérôme Santolini, co-auteur de « Pas de plastique dans nos assiettes » (Ed. du Détour, 2018)

« Il n'y a aucune raison que ce qui est interdit dans la restauration scolaire ne le soit pas dans la grande distribution. Les acteurs de la grande distribution ne peuvent plus dire "On ne savait pas". Un jour, leur responsabilité pénale pourrait être engagée. Ils devraient avoir une volonté de protéger la santé de leurs clients, en particulier des plus vulnérables et des plus captifs : les enfants. S'ils veulent tenir un rôle positif en santé alimentaire et se désolidariser des plastico-sceptiques, ils doivent prendre l'initiative. »

qu'ils utilisent et à quels risques ils exposent leurs enfants », détaille Jérôme Santolini, l'un des cofondateurs du mouvement. « *A minima*, explique-t-il, *la grande distribution devrait demander aux fabricants de changer les préconisations de réchauffage sur l'emballage* ».

Des seuils 8 000 fois trop élevés

Depuis trente ans, les études s'accumulent pour démontrer que les contenants alimentaires en plastique ne sont pas « aussi inertes que l'on croit » et qu'ils libèrent dans la nourriture des additifs d'une part, et d'autre part des « NIAS », encore plus pervers, car ces produits chimiques n'ont pas été ajoutés délibérément, mais sont apparus accidentellement durant la fabrication. À entendre l'industrie, le polypropylène utilisé dans les barquettes pour enfants serait totalement inoffensif. Ce n'est pourtant pas ce que dit la science. Selon Jane Muncke, spécialiste du contact alimentaire et directrice à Zürich du Food Packaging Forum, le polypropylène peut libérer dans les aliments des additifs aussi toxiques que les phtalates (DEHP, DBP, DiBP…), des hydrocarbures saturés (les méchants « POSH ») et toute une ribambelle de NIAS. « *On parle généralement d'un produit sûr si le seuil réglementaire est sûr. Le problème*, décrypte la scientifique, *c'est qu'il n'existe pas de seuil sûr pour les perturbateurs endocriniens. Concernant les phtalates par exemple, une étude parue en novembre a montré que "certains effets sur la santé humaine […] se produisent à des niveaux jusqu'à 8 000 fois inférieurs aux limites d'exposition" fixées par les régulateurs. À partir du 1er janvier, la France prendra pour six mois la présidence de l'Union européenne. Et si elle en profitait pour se saisir du sujet,* suggère Jane Muncke, *pour ouvrir la voie et venir en aide à tous les enfants européens* » ?

DOROTHÉE MOISAN

PHTALATES, NON MERCI

Les phtalates composent une famille de produits chimiques utilisés comme plastifiants (dans le PVC) ou de catalyseurs (dans le polypropylène). Certains sont des perturbateurs endocriniens soupçonnés de jouer un rôle dans le diabète, l'asthme, le neurodéveloppement, certains cancers ou encore le trouble du déficit de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH).

Halte aux plats pour bébés dans des contenants en plastique. Malgré les alertes, la grande distribution n'a rien changé de ses habitudes de conditionnements. À présent, elle doit rendre des comptes.

Nanos, vers un prochain scandale sanitaire ?

Alimentation, cosmétiques, vêtements, mobilier… les nanos ont envahi notre quotidien.

Grâce à leur taille infinitésimale, les substances (additifs, filtres solaires…) se révèlent beaucoup plus efficaces. Pour les industriels, c'est un gain économique considérable. Mais pour les consommateurs, des risques existent.

Les nanos sont si petites qu'elles passent la plupart des barrières biologiques de l'organisme… Au point de nous nuire ?

12 **Nanoparticules**
Nous demandons des changements réglementaires

14 **Santé**
Les nanos nous mettent-elles en danger ?

22 **Alimentation**
Trop de nanos dans nos assiettes ?

27 **Pesticides**
Moins de phyto grâce aux nanos ?

28 **Additifs**
Encore combien de E171 ?

30 **Alimentation**
Bons gestes, vive la simplicité

34 **Cuisine**
Faire sans micro ni nano plastiques

36 **Santé**
Des nanos dans nos médicaments

40 **Dioxine de titane**
Doliprane, Spasfon… 800 médicaments qui en contiennent

48 **Cosmétiques**
Quand les nanos tournent trop autour du pot

54 **Cosmétiques**
Enfants, femmes enceintes, seniors : à protéger en priorité

56 **Cosmétiques**
Crèmes et sprays solaires, pas si blancs que ça

60 **Cosmétiques**
Adoptons les bons gestes

64 **Vêtements**
Quand le dressing nous intoxique

Demandons ensemble des changements RÉGLEMENTAIRES

L'impact des nanos sur la santé et l'environnement interroge. Certaines nanos ont déjà été identifiées comme présentant de multiples risques et pourtant, elles continuent d'être produites et utilisées par les industriels de l'alimentation, des cosmétiques et du textile.

Nous sommes exposés aux nanos en permanence dans tous les secteurs de notre vie, la plupart du temps à notre insu. Cette problématique que nous pouvons percevoir comme technique ou éloignée de nous touche en réalité notre quotidien. Des changements réglementaires doivent intervenir pour protéger le consommateur et les populations les plus fragiles et qui sont parfois les plus exposées à ces substances comme les bébés, les enfants, les femmes enceintes, les patients atteints de maladies chroniques.

INFORMATION ET PRÉVENTION

■ **Nous demandons que la définition du terme « nanomatériau » utilisée au niveau réglementaire** englobe les particules comprises entre 1 et 999 nm (et ne soit pas seulement limitée à 100 nm comme c'est le cas actuellement).

■ **Nous demandons l'extension de l'obligation d'étiquetage [nano] aux médicaments,** produits phytosanitaires et à tous les produits de consommation courante (et pas seulement aux produits cosmétiques, biocides et alimentaires) et des contrôles plus stricts ainsi que des sanctions dissuasives en cas de non-respect.

■ **Nous demandons que tous les travailleurs exposés** (dans la quasi-totalité des secteurs, du BTP à l'agroalimentaire, en passant par la coiffure, l'esthétique, la boulangerie et pâtisserie…) soient parfaitement informés de la présence et des risques et soient protégés en conséquence.

■ **Nous demandons que le registre R-Nano soit rendu public** et répertorie les produits qui incorporent les nanomatériaux déclarés (pesticides compris) et non plus les simples « secteurs d'utilisation ». Là aussi, des contrôles doivent être menés et des sanctions doivent être prises pour s'assurer de la bonne déclaration de leurs nanomatériaux par les entreprises fabriquant, important et/ou utilisant des nanomatériaux.

■ **Nous demandons que seuls les nanomatériaux ayant fait l'objet d'une évaluation stricte soient autorisés sur le marché,** pour des usages bien circonscrits pour lesquels le rapport bénéfices/risques a été sérieusement établi. Ceci nécessite qu'une évaluation des risques de ces nanomatériaux ait été menée, sur la base du produit fini et dans des conditions réelles d'utilisation.

ALIMENTATION

■ **Nous demandons le retrait de tout ingrédient/substance se présentant sous forme nano de la nourriture infantile :** laits maternisés, goûters pour enfants, boissons sucrées…

■ **Nous demandons le retrait du dioxyde de silicium (E551) et de l'argent (E174) sous forme nano et non nano des produits alimentaires.** Le premier peut induire un stress oxydatif et léser des cellules de l'intestin. Le second pourrait induire sous forme nano un risque d'hépatotoxicité et de neurotoxicité.

■ **Nous demandons le retrait sous forme nano des additifs** des produits revendiquant des propriétés santé tels ceux portant les mentions « sans gluten », « sans sucre », « sans sel » et « sans viande » ainsi que des aliments diététiques…

■ **Nous demandons l'encadrement strict des nanos dans les produits pesticides,** insecticides, fongicides. Nous demandons des tests recherchant les nanos dans l'eau potable française.

MÉDICAMENTS

■ **Nous demandons le retrait du dioxyde de titane de l'ensemble des médicaments vendus en France.**

COSMÉTIQUES

■ **Nous demandons le retrait de toute nano dans les cosmétiques destinés aux enfants,** bébés et femmes enceintes.

Nous demandons le retrait des nanoparticules de cuivre et cuivre colloïdal, des nanoparticules de platine, des nano MBBT, des nanoparticules d'argent et argent colloïdal, des nanoparticules copolymères styrène/acrylate, des nanoparticules de dioxyde de titane et de l'oxyde de zinc ainsi que des nanoparticules de silice dont les risques sanitaires et environnementaux sont pointés par plusieurs études.

■ **Nous demandons l'interdiction du dioxyde de titane dans tous les dentifrices.**

TEXTILES

■ **Outre l'étiquetage obligatoire des nanos dans l'ensemble des textiles distribués en France,** nous demandons l'interdiction de l'utilisation de nanoparticules biocides (argent, cuivre, oxyde de zinc ou de cuivre…) sur les vêtements et textiles non médicaux en raison des risques pour la faune et la flore marines mais aussi des risques sanitaires.

Vous pouvez agir avec nous en **signant la pétition** via ce QR CODE ou directement sur le site change.org **« Nanoparticules : nous demandons des changements réglementaires »**

Cette pétition sera ensuite transmise au **ministère de la Santé** et au **ministère de la Transition écologique**.